

## Beratung zur Patientenverfügung

### CONSEIL SUR LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

#### Prévoyance pour la fin de vie

##### Ne rien laisser au hasard

Interrogées sur leur fin, la plupart des personnes souhaitent mourir sans souffrances inutiles. Mais la réalité est souvent différente : Si certains souhaits et idées n'ont pas été formulés de manière préventive, il n'est pas certain qu'ils seront réalisés **lorsqu'une personne ne pourra plus s'exprimer.**

Les directives anticipées permettent de se prémunir contre de telles situations et **de consigner la volonté personnelle.** Elles permettent aux membres de la famille et aux proches, mais aussi aux personnes ayant l'autorité parentale ou aux médecins, d'appliquer la volonté individuelle d'une personne.

##### Pour que ma volonté compte

La condition préalable à un traitement médical est toujours **le consentement du patient.** La décision d'arrêter un traitement médical ou une mesure de prolongation de la vie est contraignante pour les médecins. Si une personne n'est plus en mesure de prendre ces décisions, les directives anticipées interviennent. Elles documentent les idées et les volontés exprimées d'une personne qui ne peut plus s'exprimer elle-même à ce sujet.

##### La prévoyance aide tout le monde

Mais les directives anticipées **aident aussi les parents et les proches à prendre des décisions.** Il n'y a rien de plus difficile et de plus contraignant que de devoir se prononcer sur la volonté présumée d'une personne et de spéculer. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'arrêter ou non des mesures de maintien en vie.

##### Ce à quoi vous devez faire attention

On trouve également des formulaires de directives anticipées sur Internet. Mais les formulaires ne peuvent jamais refléter la personne avec ses souhaits ou ses craintes très personnels. **Ses souhaits doivent être l'objet d'une directive individuelle.**

Pour formuler ses dernières volontés en matière de soins et de traitement médical en fin de vie, il est nécessaire de **bénéficier d'un conseil personnalisé.** Un entretien en toute confiance permet d'envisager des scénarios, de présenter des alternatives et de discuter des complications possibles.

## Qu'est-ce que je veux en fin de vie ?

Il peut être utile de se faire conseiller avant le rendez-vous.

De réfléchir aux sujets suivants:

- Comment est-ce que je veux mourir ?
- Est-il important pour moi de vivre et de mourir de manière autodéterminée ?
- Quelle est ma position face à une vie marquée par de graves atteintes à la santé sans perspective d'amélioration ?
- Quelle est ma position sur la transplantation d'organes ?
- Et très important :

**Qui, parmi mes proches, est vraiment prêt à appliquer mes dernières volontés en cas d'urgence ?**

### Nous vous conseillons volontiers

Nos conseillers en directives anticipées bénévoles aident de manière compétente et indépendante à rédiger des directives anticipées individuelles. La consultation, peut avoir lieu au siège de centrale Anlaufstelle Hospiz ou, si vous le souhaitez, à votre domicile. La consultation dure deux bonnes heures et se déroule en deux temps. A l'issue de la consultation, vos valeurs personnelles, vos souhaits et vos idées sont prises en compte dans les directives anticipées.

Les directives anticipées seront rédigées. Ces directives doivent garantir d'agir conformément à votre volonté

Appelez-nous ! Nous vous informons de manière compétente sur les directives anticipées, le mandat et les directives selon les dispositions en cas d'urgence appliquées à Berlin!

***Aussi en plusieurs langues !***

**Tel. 40 71 40 71 11 | [hospiz-aktuell.de](http://hospiz-aktuell.de)**